

# Lettre d'information du Comité stratégique du DLA en Provence - Alpes - Côte d'Azur

Septembre 2022

## Actualités du Comité stratégique (CoSTRAT) Provence - Alpes - Côte d'Azur



Pour en savoir plus

<https://paca.dreets.gouv.fr/Economie-sociale-et-solidaire-lancement-d-un-appel-a-projets-pour-l>

[Soutenir, accompagner et aider les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire  
en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)

<https://www.banquedesterritoires.fr/economie-sociale-et-solidaire-marlene-schiappa-esquisse-sa-feuille-de-route?>

En Provence - Alpes - Côte d'Azur, le Comité stratégique (CoSTRAT) est composé de **cinq acteurs** : la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets), la Banque des territoires (Groupe Caisse des Dépôts), le Conseil régional, le Mouvement associatif et la Chambre régionale des entreprises d'économie sociale et solidaire (Cress).

## Une nouvelle culture numérique pour le DLA

Cette ambition s'inscrit dans le cadre de l'appel à initiatives de mars 2021, auprès des structures porteuses du DLA régional structures, répondant à des besoins territoriaux (dans le cadre des orientations définies dans la feuille du réseau ressources DLA).

La réponse du DLA Provence-Alpes-Côte d'Azur « accompagner la transition numérique des structures de l'ESS mais aussi le pilotage du DLA en région » répond au projet de montée en compétences du réseau DLA.

Parmi les différentes rencontres organisées pour mener cette action, la réunion du 23 mai a été consacrée à la mise en oeuvre d'une nouvelle culture numérique commune permettant de fluidifier le pilotage du dispositif. L'objectif était d'accompagner les membres du CoSTRAT à développer de nouveaux usages digitaux et collaboratifs pour : fluidifier son fonctionnement, mieux utiliser l'intelligence collective et améliorer la circulation de l'information au sein du groupe.

Les consultantes du Cabinet *Ze Change Makers* (« facilitatrices en intelligence collective ») ont animé la rencontre autour de deux axes de travail :

1. Proposer des solutions pertinentes, adaptées et évolutives
2. Expérimenter des méthodologies répliquables pour d'autres DLA

### Analyse des résultats et proposition d'actions concrètes

- Un livrable, tenant compte des contraintes techniques et personnelles soulevées par les répondants et de l'analyse des entretiens, propose des actions concrètes à mettre en oeuvre à court, moyen et long termes.

- Dans la dernière étape de l'accompagnement, le bilan global de la mission sera présenté lors d'un CoSTRAT, reprenant les actions menées avec les réussites et les points à améliorer.

## Présentation du nouveau site du Carif-Oref : un espace dédié à l'ESS

Parallèlement à cette initiative d'accompagnement, la DREETS et le Carif-Oref ont créé un outil numérique permettant une meilleure lisibilité des actions menées dans le cadre de l'ESS en Provence-Alpes-Côte d'Azur qui se traduit par :

- une rubrique dédiée à la « mission Économie sociale et solidaire » sur le nouveau site du Carif-Oref Provence-Alpes-Côte d'Azur

- une cartographie des structures d'accompagnement à l'ESS

Ces outils, au bénéfice des chargés de mission DLA et des correspondants DLA territoriaux, sont opérationnels sur depuis cet été et sont voués à être enrichis et actualisés de façon régulière.

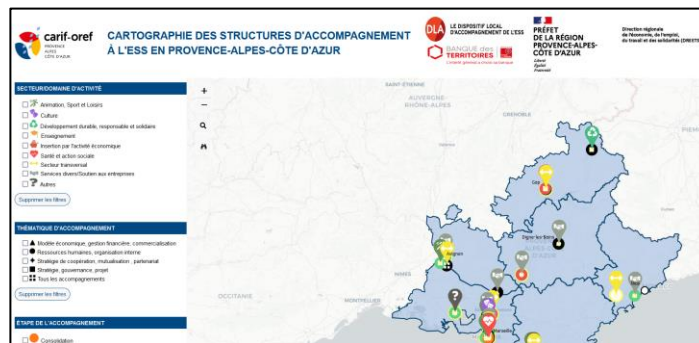
L'ensemble des outils numériques de la mission ESS est regroupé sur le site :

<https://www.cariforef-provencealpescotedazur.fr/>

La rubrique « mission Économie sociale et solidaire » a été présentée aux correspondants des Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS). On y trouve notamment le lien vers la cartographie, les newsletters et les actes du séminaire.

## La cartographie des structures d'accompagnement à l'ESS en Provence-Alpes-Côte d'Azur,

La cartographie, outil régional pour le Dispositif local d'accompagnement (DLA), a donné lieu à une information collective, en vue de familiariser les utilisateurs aux différentes fonctionnalités et de permettre une meilleure diffusion au sein des territoires.





**carif-oref**  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR

**Informers les publics**

**Accompagner les acteurs**

**Aider à la décision**

**Economie sociale et solidaire**

En 2021, la DREETS, en charge de l'Économie sociale et solidaire, a souhaité que le Carif-Oref l'accompagne pour mettre en œuvre ses politiques de développement du secteur.

**Contexte et objectif**

Cet accompagnement se traduit notamment à travers le dispositif DLA et de ses instances de décision :

- Le Comité régional stratégique du DLA (le CosTRAT) ;
- Le Comité d'orientation du CosTRAT.

La mission se compose de quatre axes de travail :

- Le CosTRAT : assurer le secrétariat et la co-animation des réunions ; rédiger les numéros de la lettre d'information de l'ESS ;
- La cartographie : faire un recensement des acteurs de l'accompagnement de l'ESS ;
- Le comité d'orientation : accompagner le CosTRAT à la création du Comité d'orientation et en assurer la co-animation;
- Co-organiser le séminaire annuel des DLA.

**Toutes les newsletters**

- Newsletter du comité stratégique (cosTRAT) : Décembre 2021 [voir](#)
- Newsletter du comité stratégique (cosTRAT) : Septembre 2021 [voir](#)
- Newsletter du comité stratégique (cosTRAT) : Juillet 2021 [voir](#)
- Newsletter du comité stratégique (cosTRAT) : Juin 2021 [voir](#)
- Lettre d'information Actes séminaire : Janvier 2022 [voir](#)

**Cartographie des acteurs de l'accompagnement de l'ESS**

[Consulter](#) 

## Un travail de réflexion pour renforcer la gouvernance régionale du DLA (CoSTRAT du 30 juin 2022)



### Consolider le CoSTRAT et améliorer la communication entre les membres

À l'ordre du jour de cette réflexion commune : comment améliorer, renforcer et articuler les instances de gouvernance du DLA : le CoSTRAT, le Comité d'orientation et les comités d'appui partenarial ?

Le CoSTRAT est au cœur de la communication et de la mutualisation des actions régionales. L'objectif de cette instance est d'avoir une posture, des outils et une ligne directrice communs.

Les membres ont exprimé le désir d'améliorer la coordination entre eux et entre les différentes instances pour un fonctionnement plus efficient.

Pour rappel, les Régions qui ne financent le DLA, sont néanmoins membres à part entière du CoSTRAT. L'idée est de faire connaître les dispositifs mis en place par la Région, de les articuler avec le DLA en les faisant évoluer.

### Renforcer le rôle du Comité d'orientation pour une meilleure remontée des besoins des territoires

Le Comité d'orientation a un rôle essentiel à jouer car il donne la direction des orientations et ainsi, favorise la prise de décisions stratégiques (actions annuelles du

DLA). Il est donc nécessaire de trouver une organisation équilibrée entre ces deux instances de gouvernance.

Les membres du CoSTRAT proposent d'associer les différents financeurs et de soumettre une liste d'invités à validation par les membres du CoSTRAT *via* une consultation écrite avant le redémarrage du travail du comité d'orientation.

Pour enrichir le Comité d'orientation et pour que l'information ne soit pas uniquement descendante, il est proposé que l'échelon régional sollicite davantage les acteurs de terrain. Pour cela, il est souhaité qu'au sein du comité d'orientation, animé par le DLA régional (appuyé par le Carif-Oref), soient remontées les idées, les problématiques, les contraintes et les bonnes pratiques observées sur les territoires. L'objectif étant de capitaliser, de s'enrichir mutuellement des expériences de chacun.

Les Comités d'appui partenarial (Comap) s'organisent de façon à alimenter ces deux instances. Ils mènent des réflexions sur des thématiques soulevées par les acteurs locaux. Le résultat de ce travail est ensuite remonté au niveau régional de gouvernance.

#### En conclusion :

##### - le CoSTRAT se réunira deux fois par an :

une réunion en début d'année pour répartir le budget ; une autre réunion en fin d'année pour programmer les actions pour l'année suivante (définition des priorités sectorielles et thématiques)

##### - le Comité d'orientation

travaille sur les thématiques tout au long de l'année et, ensuite, fait remonter les besoins et les attentes des territoires. Ces travaux constituent une ressource essentielle pour définir les futures actions DLA à mener, délibérées au sein CoSTRAT.

## Lancement d'un nouvel appel à projet 2023-2025

Le DLA est un dispositif qui propose un accompagnement de proximité aux structures de l'ESS engagées dans une démarche de consolidation et de pérennisation de leurs activités et de leurs emplois. Les DLA sont confiés à des structures d'intérêt général et sont financés par l'État, la Banque des territoires, le Fonds social européen et, le cas échéant, par des acteurs locaux (collectivités et leurs groupements, organismes sociaux...).

La Loi de 2014 relative à l'ESS et le décret d'application DLA de 2015 fixent le cadre d'intervention du dispositif. Pour répondre à la finalité d'intérêt général qu'est le DLA, un appel à projet est lancé en direction des organismes à but non lucratif dont le métier, l'activité et l'expérience témoignent d'une réelle expertise pour accompagner et conseiller les structures de l'ESS.

L'appel à projet actuel prend fin le 15 septembre 2022. Le CoSTRAT a pris la décision de passer un nouvel appel à projet pour la période 2023 à 2025. Cela devrait « booster » le dispositif (qui bénéficiera de moyens plus importants avec la mobilisation du FSE) et le faire évoluer afin de mieux répondre aux nouveaux besoins et attentes des territoires.

La structure déposant un projet soumettra pour examen un plan d'actions pour les trois ans à venir, indiquant les principaux objectifs visés pour cette période. Ce plan d'actions doit prendre en compte les objectifs et moyens figurant dans l'appel à projet. Il sera évalué par la commission régionale de sélection au vu du projet soumis et des critères de sélection préalablement définis par le cadre national.

Le calendrier régional de l'appel à projet (calendrier fixé par le niveau national) est prévu pour la fin juillet. La fin de dépôt des dossiers est programmée 15 septembre octobre. La commission de sélection sera réunie courant octobre et notifiera les nouveaux opérateurs en novembre.

**Appel à projet** : <https://paca.dreets.gouv.fr/Economie-sociale-et-solidaire-lancement-d-un-appel-a-projets-pour-l>

---

## Information complémentaire Feuille de route de la ministre ...



Les Universités d'été de l'économie de demain ont été organisées, par le Mouvement *Impact France*, le 30 août 2022 à Paris.

À cette occasion, Marlène Schiappa s'est adressée pour la première fois à une assemblée d'acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Placée auprès de la Première ministre et chargée de l'ESS et de la vie associative, la secrétaire d'État s'est vu préciser ses missions dans un décret publié au Journal officiel du 29 juillet 2022 (reprenant ainsi les missions d'Olivia Grégoire en la matière). Son rôle est de définir et mettre en œuvre la politique du gouvernement : développer l'ESS, notamment en promouvant "les activités d'intérêt général ou d'utilité sociale qui y concourent" et la vie associative, en lien avec le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et, pour l'animation des réseaux, avec l'ensemble des ministres compétents.

Marlène Schiappa souligne le rattachement à Matignon comme "un beau signal". L'enjeu est désormais d'"irriguer" et d'"y mettre beaucoup d'interministériel". Elle s'engage à "simplifier" pour permettre aux acteurs de l'ESS d'accéder davantage aux financements de droit commun, notamment ceux du plan France 2030.

La première étape de la commande publique sera la création d'un "catalogue des entreprises de l'ESS par lesquelles on peut passer".